



Sections des douanes CGT
de l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE DU CSA DU 26 MARS 2024

*Nous déplorons l'absence à cette réunion consacrée aux questions de santé, sécurité et conditions de travail de l'animateur de la politique ministérielle de prévention (APMP), de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et des médecins du travail d'autant plus qu'une partie de l'ordre du jour est consacrée aux notes d'orientations ministérielles.
A leur décharge, la disparition des CHSCT a entraîné la mise en place d'instances spécialisées dans chaque direction du ministère ce qui ne leur facilite pas la tâche.*

Suite à notre déclaration préalable (lire [ici](#)), le directeur reconnaît que des promesses ont été faites aux agents du CSRH concernant leur régime indemnitaire qui n'ont pas été tenues. Il rappelle les annonces de la sous-directrice PLOYART lors de sa rencontre avec les agents le 14 mars dernier: prime one shot de 450 euros et une éventuelle majoration d'ACF pour 2025 à une hauteur à déterminer. La sous-directrice va revenir en mai pour discuter avec les agents.

Les agents ont tellement été roulés dans la farine dans ce dossier qu'ils n'entendent pas relâcher la pression sans des engagements fermes et formalisés.

En plus des mesures SSCT figurant dans les notes d'orientation, le directeur évoque les axes de travail mis en place spécifiquement en douane: renforcement du suivi médical, lutte contre la sédentarité, développement de l'activité physique, renforcement de l'accompagnement des agents en horaires atypiques, lutte contre les discriminations liées à la santé, accompagnement des agents ayant des difficultés de santé.

Ces axes posent les problèmes que nous faisons remonter régulièrement aux directeurs (on aurait pu y ajouter le manque de reconnaissance), à voir maintenant s'ils vont localement changer d'attitude sur tous ces sujets et enfin nous écouter.

1- Désignation du secrétaire de formation spécialisée de CSA

L'unique candidat Christophe Larroudé a été élu à l'unanimité pour la durée du mandat restant à courir.

Ce poste revient donc à un représentant du SNAD CGT ce qui est cohérent puisque nous sommes la première organisation syndicale au sein de la DI.

Nous ferons en sorte de faire avancer les dossiers dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de la DINA au regard des DUERP, des registres, des notes d'orientation mais surtout en organisant des tournées syndicales et des visites de site.

2- Approbation du PV des FS du CSA du 10 octobre 2023 et du 16 novembre 2023

Les deux PV sont approuvés.

3- Examen du registre santé sécurité au travail

Suite à une tentative d'intrusion le volet roulant du local social du site du Boucat du CSRH (lieu de stockage des dossiers agents) a été endommagé et est maintenu en position fermée.

Du coup, les agents prenaient leur repas dans une pièce aveugle peu propice à la détente.

Une société est intervenue le 20 décembre dernier pour régler le problème.

La CGT demande que des dispositifs d'alarme incendie et intrusion soient installés dans le lieu de stockage des dossiers et que la direction fasse passer la consigne de fermer le volet roulant du local social avant le départ du dernier agent.

Par ailleurs, nous demandons que l'examen des registres Santé et Sécurité au Travail (RSST) soit réalisé systématiquement en début de séance dans toutes les séances des Formations Spécialisées de la DI.

4- Examen des accidents de service

Les quatre accidents repris en 2023 concernent une chute de plein pied et trois accidents à vélo sur la voie publique.

La CGT invite les agents à suivre la formation d'une demi-journée sur la sensibilisation au risque routier cyclable.

Nous demandons aussi qu'une station de réparation et gonflage soit installée à la direction ainsi qu'un abri à vélo, le classement de l'Hôtel des douanes comme monument historique ne doit pas être un obstacle et des solutions alternatives (abri démontable) peuvent être trouvées.

En 2024, un seul accident est pour l'instant répertorié: il concerne un agent de la BHR de Bordeaux qui s'est blessé lors d'opération de manutention dans le local à archives.

Nous sensibilisons la direction pour que tous les matériels nécessaires à l'accomplissement de ces tâches de manutention soit fournis aux agents (la FS en finance déjà certains) et que pour les déménagements à venir il soit fait appel à des sociétés spécialisées.

5- Examen des bilans des fiches de signalement :

L'examen de ces fiches de signalement RPS qui était censé se faire au fil de l'eau sous l'ancien dispositif ne figure plus maintenant que sous forme de bilan.

Il s'en suit une absence de prise en compte collégiale des problèmes par les représentants des personnels au moment où les faits sont signalés.

Les deux fiches sont en rapport avec le même sujet : des courriels au caractère diffamatoire envoyé tous azimuts. Malgré une bienveillance de ses collègues qui ont tout fait pour le réintégrer dans le collectif de travail, la direction a été contrainte de placer l'agent à l'origine des faits en congés de maladie d'office après avoir suspendu son accès à la messagerie.

La CGT insiste pour qu'au moment de sa reprise l'agent ne soit pas affecté dans le même service et pour que la direction s'assure que l'agent est bien suivi médicalement.

6- Présentation de la note d'orientation ministérielles SSCT 2024 :

La CGT s'est attachée à pointer les contradictions entre ces belles orientations et la réalité.

- Sécurité des agents et accompagnement en cas d'évènements graves :

Un guide événements graves a été élaboré qui reprend des fiches outils et un mémo des contacts utiles.

Le guide devra être diffusé à tous les agents.

Nous nous étonnons qu'il ne soit pas fait mention des gestes de premier secours à prodiguer alors que des formations sont dispensées.

S'agissant des trousseaux de secours, nous demandons une énième fois qu'elles soient adaptées aux risques que rencontrent les agents dans l'exercice de leurs missions et aux formations qui leur sont dispensées (pose de garrots par exemple).

Nous demandons une nouvelle fois que des formations aux gestes de premiers secours puissent être dispensées par des agents des douanes qui sont formateurs dans ce domaine et qu'ils puissent être agréés par l'administration.

Cela permettrait que ces formations soient davantage tournées vers la réalité des situations à risque que rencontrent nos collègues en surveillance notamment.

S'agissant du soutien psychologique, un marché national d'intervention de psychologues permettra d'apporter rapidement un soutien aux agents victimes ou témoins.

En Nouvelle-Aquitaine, le contrat de la psychologue qui connaissait les services et les problématiques locales n'a pas été reconduit et nous sommes aujourd'hui contraints de passer par une phase de recrutement et d'acculturation qui va prendre du temps.

Le DI nous apprend que 4 candidatures ont été retenues via la Place de l'Emploi Public, la date de sélection est fixée au 08 avril pour une intégration espérée au 1er juin prochain. La DI recherche une personne expérimentée mais aussi qui rende davantage compte de son activité.

La CGT plaide pour qu'elle garde une indépendance et une confidentialité qui sont aussi un gage d'efficacité.

Nous regrettons d'ailleurs ne pas avoir accès à la fiche de poste qui a précédé ce nouveau recrutement.

Enfin, nous demandons que les informations concernant les Formations Spécialisées soient mis à jour dans les services (noms et contacts des représentants des personnels, des assistants de services sociaux, des agents préventeurs...) et que ce document fasse mention de l'identifiant et du mot de passe pour accéder aux registres (RSST et danger grave et imminent).

- Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP

En 2024, la campagne d'évaluation des risques professionnels s'effectuera dans le nouvel outil informatique Prév'action.

Les acteurs de la prévention et les chefs de service ont été formés à ce nouveau logiciel censé simplifier et revitaliser la démarche d'évaluation et de prévention.

Le calendrier pour cette campagne sera le suivant: recueil des risques jusqu'au 31 mars, avril-mai : action des conseillers et assistants de prévention dans l'application, courant mai : groupe de travail DUERP, fin premier semestre: consultation des formations spécialisées et intégration des propositions des RP, second semestre: mise en place des actions de prévention et décembre: fermeture de la campagne 2024.

La CGT déplore que les réunions ne soient pas toujours organisées dans les services et que parfois le recueil des risques se fasse par courriel entre agent et chef de service alors qu'une démarche collective et transparente doit prévaloir.

Nous demandons que les dates de tenue de ces réunions nous soient communiquées pour que la situation s'améliore les années prochaines.

Nous déplorons également le fait que les directions ne fassent pas de l'emploi des assistants de prévention une priorité (cf absence d'AP à Bayonne depuis de nombreux mois, intérim pour l'AP de Bordeaux).

- Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail

Le télétravail et le flex office qui se développent ont un impact sur les collectifs de travail et peuvent être facteur d'isolement (chez soi mais également dans les bureaux) et de perte d'intérêt dans le travail. Ces nouvelles formes de travail font également peser un risque sur la présence physique des services et donc sur le service public.

Il faut donc que les chefs de service gardent un œil sur ces risques dans un contexte où les directions cherchent à restituer des surfaces et des bâtiments aux Domaines.

La CGT pointe également le rôle de pompier incendiaire des directions qui annoncent des réorganisations d'ampleur (CVC) sans prendre en compte les répercussions sociales et angoissantes de ces annonces.

Sur le sujet de l'intelligence artificielle, il doit rester un outil à la disposition des personnels mais ne jamais devenir structurant. L'humain doit rester un cœur de notre métier.

- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière.

L'assistante sociale demande que la RH lui envoie les arrêts de travail de plus de 3 mois de façon à maintenir un lien avec les agents et pour prévenir le risque d'isolement.

Nous demandons aussi que cette information parvienne aussi à l'ODOD et à la MDD.

Comment ne pas relever l'inertie des directions qui face à un départ à la retraite de plus en plus tardif dans la branche surveillance ne prévoit aucun aménagement pour les agents en fin de carrière.

Leur réponse qui consiste à réorienter systématiquement l'agent en difficulté physique vers les branches OPCO/AG au terme d'une carrière en surveillance n'est pas satisfaisante ni pour l'agent ni pour le service public a fortiori quand les postes dans ces branches se raréfient.

Adresser systématiquement l'agent en fin de carrière vers le médecin agréé sans penser préalablement à un aménagement de poste est catastrophique en terme de reconnaissance, de maintien et de partage des compétences.

- Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information

Outre les formations traditionnelles (incendie, gestes qui sauvent, risques routiers, TMS...), d'autres formations seront déployées en 2024 pour prévenir les conduites addictives et pour prévenir les risques sur la santé mentale des agents.

Pour la CGT, la fin des réorganisations incessantes et des changements permanents des règles statutaires serait un premier pas pour que les agents se sentent moins stressés par leur travail. Une meilleure reconnaissance salariale serait aussi de nature à améliorer la santé mentale des personnels.

Les risques liés au changement climatique sont également à prendre en compte en terme immobilier et d'organisation.

Enfin, les actions visant à lutter contre la sédentarité seront encouragées.

- **Maitriser le risque amiante** : une attention particulière sera portée à la signalétique, au repérage avant travaux et au plan de prévention qui ne doit pas être oublié lors des travaux de ré-installation de services.

7- Présentation des enveloppes budgétaires 2024 et examen des propositions de dépenses

L'enveloppe allouée à la Formation Spécialisée du CSA s'établit à 19 577 euros ce qui correspond à 118 euros par agent contre 107 euros en 2023.

Pour les formations, l'enveloppe mutualisée s'établit à 5 621 euros.

Les dépenses suivantes ont été examinées :

- Lavabo mobile - pour les agents du musée qui travaillent dans les combles et qui doivent faire face à l'absence de point d'eau- **vote favorable**

- Table élévatrice - pour les changements de vitrine au musée pour ne pas porter des volumes trop lourds - **report prochaine FS car l'investissement n'est pas urgent mais aussi pour avoir un nouveau devis**

- Elévateur pour éclairage - pour permettre un éclairage en hauteur notamment dans les combles - **vote favorable**

- Gourdes isotherme - **vote favorable**

- Sacs trolley - **vote favorable sur le principe mais il faudra voir si le modèle est validé par les agents car changement de modèle par rapport à la dernière dotation**

- Ventilateurs colonne qui serviront à rafraîchir l'ambiance de travail pour les agents de la RH- **vote favorable - voir pour commande supplémentaire**

- Renouvellement des trousse de secours - **vote contre car cette dépense doit être assurée par les directions**

En ce qui concerne les provisions pour aménagement de poste: la donne change en 2024 car plusieurs demandes ont vu le jour: 3 au CSRH et une à la RI pour des bureaux réglables, des sièges ergonomiques et des petits matériels (souris, claviers) sur site et pour le télétravail.

En ce qui concerne le CSRH, il a été demandé s'il était possible de réinstaller un bureau «classique», avec son siège suite à la mise en place de 2 bureaux adaptés pour former un pétale de 4 bureaux au lieu de 3. En effet la mise en place de bureaux adaptés avec siège adapté réserve exclusivement ces bureaux aux personnels concernés (soucis de réglages). La configuration et la connectique étant possible.

8- Présentation des actions de formation 2024:

La démarche est la suivante: inscription puis au vu du nombre de demandes, commande des formations et envoi des dates pour que les agents puissent se positionner.

Les formations suivantes sont proposées : mises à jour des habilitations, prévention des RPS, priorisation des tâches, mobiliser ses ressources personnelles, prévenir les Troubles Musculo Squelettiques (TMS), charges lourdes, télétravail au sein d'une équipe, sophrologie, yoga oculaire, nouvelle alimentation et activité physique.

9- Echanges sur le calendrier des réunions ordinaires de l'instance et des visites des représentants de la FS

La FS de la DR de Bayonne s'est tenue le 18 mars dernier, celle de Poitiers se tiendra le 11 avril et celle de Bordeaux le 12 avril.

Le 21 mai groupe de travail DUERP : le matin pour la DR de Bordeaux et l'après-midi pour la DI.

La CGT demande qu'il puisse être décidé des visites de site en dehors d'une réunion de la Formation Spécialisée en s'entendant par courriel entre représentants des personnels et direction. La direction donne son accord.

Vu les incertitudes qui planent sur les dates des réaménagements des services au sein de l'Hôtel des douanes et la nécessité de rencontrer des agents face à certains risques qui émergent (CSRH), il est en effet nécessaire de faire preuve de souplesse.

10- Questions diverses

Au sujet des travaux en cours au sein de l'Hôtel des douanes : selon le DI ils sont raccord avec ce qui avait été annoncé : le PAE et le POC ont intégré leurs locaux définitifs. L'équipe administrative du musée devrait intégrer ses locaux au cours de la seconde quinzaine d'avril et le CODT début mai si aucun retard n'est pris.

La recette interrégionale sera le premier service extérieur qui arrivera à l'Hôtel des douanes probablement semaine 20. Pour les services du Cour de Tournon, la période annoncée est début juin. Sur la méthode: les agents mettront les dossiers dans les cartons mais il sera fait appel à une entreprise de déménagement pour la manutention et le transport.

Un sujet concerne aussi la masse des dossiers à transférer pour la RI : la mise dans des caisses permettant un rangement au fur et à mesure par anticipation semble être plus adaptée que la mise en cartons.

La CGT pointe aussi la nécessité de nettoyer le frigo situé au local social du second étage de l'Hôtel des douanes et la demande d'une table plus adaptée pour déjeuner.

La direction met en avant les travaux déjà réalisés : sol, installation de l'eau, meuble avec plan de travail et évier et aménagement d'un placard.

En réponse à notre demande de disposer dans les services de cartes pour recharger les véhicules électriques, la direction nous apprend que les cartes essence TOTAL sont utilisables pour recharger les véhicules électriques. Il faudra que les agents en soient informés.

Nous insistons pour que les cellules de retenue soient mises aux normes partout où c'est nécessaire (Bassens, Oloron).

Pour l'instant, la réponse de la direction c'est à dire la fourniture de kit d'hygiène aux infracteurs n'est pas suffisante.

Suite au repyramidage des effectifs à la TSI de Bordeaux, la direction nous confirme que l'informaticien catégorie A fera le travail qu'effectuait l'agent de catégorie B tout en étant en capacité d'assurer l'intérim du TS2I.

Autres sujets:

-installation d'un bouton d'alerte à la BHR de Bordeaux. La direction souhaite réaliser un audit de sécurité du bâtiment par une société privée,

-problèmes des fuites d'eau à l'intérieur de l'atelier du STA : un entretien de toiture et un changement de joints ont été réalisés mais il existe aussi un problème de remontées d'humidité.

Nous interrogeons la direction sur le sujet de la résiliation du bail du local marchandise de Bruges et du transfert des marchandises saisies à la brigade de Bordeaux dans le local archives. La direction justifie cette décision par des facilités de gestion, nous demandons des garanties en matière d'espaces et de sécurité .

Selon la direction, la DOD n'utilise plus ce local.

Enfin, concernant le retour d'expérience du transfert des activités de gestion à l'interprofession intervenue en Champagne, le DI reconnaît qu'il est catastrophique car il n'a pas permis de conserver les informations pour les contrôles des centres de viticulture.

Selon le DI, cela ne se passera pas de la même façon pour les CVC, on espère juste que cela ne se passera pas du tout!